

SEANCE DU 25/03/2019

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINTE EULALIE EN ROYANS** s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain REVOL, Maire.

Date de la convocation : 18/03/2019

Présents : M Alain REVOL, Maire, M. Gérard MARTINI, M. Olivier TESTOUD, M. Jean-Marie LAFARGE, Adjoint, M. Christophe BELLIER, M. François BLANC, Mme Nathalie CHABAL, Mme Gaële CURTET, M. Fabrice FANTIN, M. Damien MONNET.

Absents non excusés : Mme Sandrine BONNARD, Mme Véronique BRETIERE, Mme Lydia ROMÉY.

Secrétaire de séance : Mme Gaële CURTET.

<p style="text-align: center;">DELIBERATION N°06-2019 PARTICIPATION AUX FRAIS PERISCOLAIRES POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS LE MERCREDI AU CENTRE SOCIAL LA PAZ</p>

Monsieur le Maire explique que la compétence scolaire est communale. Le Centre Social Cantonal LA PAZ de Saint Jean en Royans propose un accueil de loisirs ouvert le mercredi toute la journée. La suppression des activités périscolaires et le retour à un rythme scolaire sur 4 jours impose que le mercredi soit sous un régime périscolaire et non extrascolaire. Des enfants de la Commune fréquentent régulièrement le centre de loisirs le mercredi. Le Conseil d'administration du centre de loisirs a décidé de facturer les montants suivants :

- 6.45 € par enfant présent le matin ou l'après-midi uniquement.
- 9.03 € par enfant présent le matin + le repas ou le repas + l'après-midi.
- 12.90 € par enfant présent à la journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler toutes les factures concernant le Centre Social Cantonal LA PAZ pour la fréquentation des enfants de la Commune les mercredis en appliquant les tarifs ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.

**DELIBERATION N°07-2019 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
BUDGET COMMUNAL 2018**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion du budget communal établi par M. le Trésorier d'après le récapitulatif suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	3 647.35 €	- 20 873.17 €	- 17 225.82 €
Fonctionnement	170 825.11 €	40 140.47 €	210 965.58 €

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de la Chapelle en Vercors et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du budget communal, Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'année 2018, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget communal pour le même exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour le budget communal de l'exercice 2018.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.

**DELIBERATION N°08-2019 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
BUDGET EAU 2018**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion du budget eau établi par M. le Trésorier d'après le récapitulatif suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	207 918.15 €	32 835.88 €	240 754.03 €
Fonctionnement	76 040.22 €	- 7 249.47 €	68 790.75 €

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de la Chapelle en Vercors et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du budget eau, Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'année 2018, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget eau pour le même exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour le budget eau de l'exercice 2018.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.

**DELIBERATION N°09-2019 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
BUDGET ASSAINISSEMENT 2018**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion du budget assainissement établi par M. le Trésorier d'après le récapitulatif suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	- 18 551.60 €	173 198.97 €	154 647.37 €
Fonctionnement	9 163.83 €	-11 223.64 €	- 2 059.81 €

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de la Chapelle en Vercors et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du budget assainissement, Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'année 2018, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget assainissement pour le même exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour le budget assainissement de l'exercice 2018.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.

**DELIBERATION N°10-2019 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET COMMUNAL 2018**

Monsieur Alain REVOL, Maire sort de la salle de réunion et laisse à Monsieur Gérald MARTINI, 1^{er} Adjoint, la présidence de séance.

Monsieur Gérald MARTINI soumet au vote le Compte Administratif 2018 du budget communal qui présente les chiffres suivants :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	718 797.00 €
	Réalisé :	54 780.63 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	718 797.00 €
	Réalisé :	37 554.81 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	472 834.00 €
	Réalisé :	275 799.78 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	472 834.00 €
	Réalisé :	486 765.36 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 17 225.82 €
Fonctionnement :	210 965.58 €
Résultat global :	193 739.76 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le Compte Administratif et arrête ainsi les comptes du budget communal de l'exercice 2018.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.

DELIBERATION N°11-2019 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU 2018

Monsieur Alain REVOL, Maire sort de la salle de réunion et laisse à Monsieur Gérard MARTINI, 1^{er} Adjoint, la présidence de séance.

Monsieur Gérard MARTINI soumet au vote le Compte Administratif 2018 du budget eau qui présente les chiffres suivants :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	334 073.00 €
	Réalisé :	24 546.35 €
	Reste à réaliser	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	334 073.00 €
	Réalisé :	265 300.38 €
	Reste à réaliser	0.00 €

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	129 240.00 €
	Réalisé :	54 938.15 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	129 240.00 €
	Réalisé :	123 728.90 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	240 754.03 €
Fonctionnement :	68 790.75 €
Résultat global :	309 544.78 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le Compte Administratif et arrête ainsi les comptes du budget eau de l'exercice 2018.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.

DELIBERATION N°12-2019 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur Alain REVOL, Maire sort de la salle de réunion et laisse à Monsieur Gérard MARTINI, 1^{er} Adjoint, la présidence de séance.

Monsieur Gérard MARTINI soumet au vote le Compte Administratif 2018 du budget assainissement qui présente les chiffres suivants :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	197 350.00 €
	Réalisé :	42 700.95 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	197 350.00 €
	Réalisé :	197 348.32 €
	Reste à réaliser	0.00 €

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>	Prévu :	96 563.00 €
	Réalisé :	94 445.71 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	96 563.00 €
	Réalisé :	92 385.90 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice :</u>	Investissement :	154 647.37 €
	Fonctionnement :	- 2 059.81 €
	Résultat global :	152 587.56 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le Compte Administratif et arrête ainsi les comptes du budget assainissement de l'exercice 2018.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.

**DELIBERATION N°13-2019 AFFECTATION DU RESULTAT
BUDGET COMMUNAL 2018**

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif du budget communal pour l'exercice 2018,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	40 140.47 €
- un excédent reporté de :	170 825.11 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	210 965.58 €
- un déficit d'investissement de :	17 225.82 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	17 225.82 €

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT	210 965.58 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	17 225.82 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	193 739.76 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	17 225.82 €

**DELIBERATION N°14-2019 AFFECTATION DU RESULTAT
BUDGET EAU 2018**

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif du budget eau pour l'exercice 2018,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	7 249.47 €
- un excédent reporté de :	76 040.22 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	68 790.75 €

- un excédent d'investissement de :	240 754.03 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent de financement de :	240 754.03 €

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT	68 790.75 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	68 790.75 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	240 754.03 €
----------------------------------------------------	--------------

DELIBERATION N°15-2019 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif du budget assainissement pour l'exercice 2018,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	11 223.64 €
- un excédent reporté de :	9 163.83 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	2 059.81 €

- un excédent d'investissement de :	154 647.37 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent de financement de :	154 647.37 €

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : DEFICIT	2 059.81 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	2 059.81 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	154 647.37 €
----------------------------------------------------	--------------

DELIBERATION N°16-2019 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2019 comme suit :

Nature	Taux 2018	Taux proposés pour 2019
Taxe habitation	9.50	10.00
Taxe foncière bâti	13.00	13.59
Taxe foncière non bâti	48.00	48.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 1 voix contre :

- **DECIDE** d'augmenter les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2019

- **VOTE** les taux suivants pour 2019

Nature	Base imposition prévisionnelle	Taux 2019	Produit attendu
Taxe habitation	586 900	10.00	58 690
Taxe foncière bâti	468 700	13.59	63 696
Taxe foncière non bâti	14 200	48.00	6 816

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.

**DELIBERATION N°17-2019 VOTE DU BUDGET PRIMITIF
COMMUNE 2019**

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 pour le budget communal, ainsi que la liste des subventions versées (cf. annexe jointe), qui présente les chiffres suivants :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	1 108 431.00 €
<u>Recettes</u>	1 108.431.00 €

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>	504 339.00 €
<u>Recettes</u>	504 339.00 €

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	1 108 431.00 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	1 108 431.00 € (dont 0.00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	504 339.00 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	504 339.00 € (dont 0.00 de RAR)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2019 pour le budget communal ainsi que la liste des subventions versées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.

Liste des subventions versées

Article	Subventions	Vote
657362	CCAS	4000,00
657364	BUDGET ASSAINISSEMENT	30 000,00
6574	SUBVENTION ANIMATION LA HALLE PONT EN RYS	200,00
6574	SUBVENTION ACCA STE EULALIE	250,00
6574	SUBVENTION CROIX ROUGE	100,00
6574	SUBVENTION CASCADE BLANCHE STE EULALIE	500,00
6574	SUBVENTION APEL STE EULALIE	4000,00
6574	SUBVENTION ROYANS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI	80,00
6574	SUBVENTION COMITE ANIMATION LA MATINIERE	100,00
6574	SUBVENTION FNACA	100,00
6574	SUBVENTION EL CONDOR	100,00
6574	SUBVENTION ADMR	150,00
6574	SUBVENTIONS DIVERSES A REPARTIR	420,00

**DELIBERATION N°18-2019 VOTE DU BUDGET PRIMITIF
EAU 2019**

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 pour le budget eau qui présente les chiffres suivants :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	660 891.00 €
<u>Recettes</u>	660 891.00 €

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>	115 790.00 €
<u>Recettes</u>	115 790.00 €

Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	660 891.00 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	660 891.00 € (dont 0.00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	115 790.00 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	115 790.00 € (dont 0.00 de RAR)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2019 pour le budget eau.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.

**DELIBERATION N°19-2019 VOTE DU BUDGET PRIMITIF
ASSAINISSEMENT 2019**

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 pour le budget assainissement qui présente les chiffres suivants :

INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses</u>	202 247.00 €
<u>Recettes</u>	202 247.00 €

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u>	108 860.00 €
<u>Recettes</u>	108 860.00 €

Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	202 247.00 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	202 247.00 € (dont 0.00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	108 860.00 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	108 860.00 € (dont 0.00 de RAR)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2019 pour le budget assainissement.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.

L'ordre du jour ayant été clos, la séance a été levée à 21 H 45.